

Rencontre avec Laurent Hénart, maire de Nancy
MJC des 3 Maisons
27 mai 2017
retranscription des échanges

Présents :

- Mairie :L. Hénart, V. Jurin, E. Euvrard Peureux, + DGS, +....
- MJC : F Retournard, Nadine Royer, Murielle Cholot, Lucile Carrey, Max, T. Milanese, Isabelle B, ...
- Collectif Nos3maisons: Christian, Rémy, Manu, Sarah, Emilie, Anne, Karen, Cécile, Fred, Dan,...

LH (maire) : Cette rencontre fait suite au premier mai et à notre discussions lors de la visite de la semaine dernière avec vous et devrait permettre la clarification d'une série d'éléments sur l'évolution de cet îlot, pas seulement un bâtiment ou un terrain mais aussi une évolution d'ensemble de l'îlot compris entre le rue de Fontenoy, sentier des Vinaigriers, rue Dussaulx. Nous avons parler aussi bien de l'intérêt architectural de l'ancienne école, on a visité le jardin partagé, on a regardé les parcelles qui sont a l'extrémité du dis jardin, coté Vinaigriers, coté Dussaulx, et fond de jardin des propriétés. Ensuite on a discuté librement. Moi j'ai essayé de faire passer deux messages simples, le premier c'est que la ville n'a pas de projet prémédité, pré-arrêté, préétabli sur cet ensemble là. Pour montrer qu'il n'y avait pas de « loup » et que la ville n'avais pas de projet, j'ai proposé qu'avant toute décision du conseil municipal il puisse y avoir un groupe de projet qui s'installe, avec le collectif, avec la MJC, avec la Ville et la Métropole car vous savez que si le bâtiment appartient à la ville le terrain, lui, appartient à la Métropole, et avec pourquoi pas des représentants des riverains, ou des conseils citoyens concernés. Ce groupe de projet sera préalable. Il ne se passe rien, on ne décide de rien et on fait rien tant que ce groupe de projet n'a pas terminé son travail sur l'évolution des deux terrains concernés et plus globalement aussi sans une vision un peu plus large, à la fois sur le développement de la MJC, son projet associatif, et puis à la fois sur l'évolution de l'habitat, et des l'équipement et des lieux publics sur ce secteur de Nancy. La deuxième chose c'est que j'ai redis qu'on ne touchera pas au Jardin Partagé, j'ai redis que l'école serait protégé. Parce qu'on m'a dis *est ce que vous n'allez garder que la façade ?* On va garder l'intégralité du bâtiment, ce qui, c'est vrai, fait qu'on va plutôt aller vers une utilisation sociale, publique, d'intérêt collectif. J'ai dis aussi qu'on souhaitez bien installer les activités de la MJC. Le point de départ était quand même d'essayer de faire en sorte qu'on donne des locaux plus adapté, et de meilleure qualité à la Maison des Jeunes et de la Culture, et j'ai dis aussi que si on pouvait à cette occasion développer un peu de logements sur ce quartier ça serait bien. Voilà donc les quatre points qu'on a plusieurs fois évoqués ensemble.

Sur la méthode, je pense qu'il faut qu'on puisse définir les règles de ce groupe de projet ensemble. Alors c'est vrai que ça va être difficile car le Collectif est complètement collectif, et qu'avec, il y a une Maison de Culture et des Conseils Citoyens qui sont de associations structurées, avec des instances, ou bien des collectivités publiques comme la Ville et la Métropole. Il faut qu'on trouve une règle du jeu, une règle de fonctionnement entre nous et qu'on puisse avancer.

Je suis venu pour répondre à vos questions.

Isabelle B: Quand vous dites « le Jardin Partagé sera conservé », c'est l'intégralité du jardin ?

LH : Oui c'est l'intégralité du jardin.

Cécile D (Nos3maisons): En fait je voudrait spécifier que, quand on avais bien regardé sur le PLU, la zone protégé du jardin partagé actuellement ne prend pas en charge les deux franges, les deux extrémités, donc ça serait là que pourraient se développer, peut-être, du logement.

LH : Oui c'est ça. Le jardin partagé tel qu'il est aménagé aujourd'hui est couvert par « l'espace naturel protégé ». Donc je me suis engagé à ce que le PLU ne soit pas modifier sur ce point. Ça veut dire que ça n'est pas constructible, mais l'idée ça n'est pas non plus de redevenir une friche, l'idée c'est que le travail qui est fait autour du jardin puisse se poursuivre. Et je l'ai dis à quelques uns, selon des modes de travail libres, je n'ai pas d'à priori sur qui doit le gérer, comment, avec qui.

Christian V (Nos3maisons): *Qui doit le gérer, comment ?* C'est une des questions du groupe de travail.

LH : Donc pour l'instant c'est la MJC, après ça se fera entre le projet de la MJC et le groupe de travail. Ça ne servirait à rien de faire un groupe de travail si tout est pré-établi.

Cécile D(Nos3maisons) : Moi j'ai quand même encore une question sur l'ancienne école. Vous l'avez visité, vous avez remarqué tout de même de part sa spacialité, son caractère particulier, volumétrie, son agencement intérieur[...]Ces qualités là ont un usages assez spécifique, qu' il serait indéniablement

dommage de transformer en logement. Après vous redites aujourd'hui « un usage public d'intérêt collectif », c'est sans doute le groupe de travail qui va définir son usage réel mais la collectif était sensibilisé sur le fait que c'était actuellement un usage culturel et même à vocation d'éducation populaire, qu'elle avait gardé en temps qu'école en basculant vers une MJC et qui fonctionne parfaitement. On voit dans les usages et dans sa volumétrie, les grandes hauteurs, la générosité des couloirs qui sont des espaces à utilisation multiple, qui convient à la MJC et qui pourrait convenir à plein d'autres choses, comme actuellement la MJC développe et prête ces espaces à des associations avec des conventions. Donc ce que nous avons vu la dernière fois lors de la réunion avec M. Zomeno c'est que le terme « intérêt collectif » pourrait correspondre à l'OMH(OPHLM)...

LH : Il n'y aura pas de logement dans l'école. Quelqu'un m'a dit la dernière fois, *pourquoi ne pas y installer la MJC ?* Donc j'ai dit que je n'étais pas fermé du tout sur cette option, j'étais prêt à ce qu'elle soit étudiée... Mais si par exemple on dit *on consolide des ateliers d'artistes*, l'usage est au moins pour une partie un peu plus privatif que si on y installe la MJC...

Cécile D (Nos3maisons): L'aspect culturel, c'était ça plus que ...

LH : On va dire *éducatif*, dans le sens large

Christian V (Nos3maisons): Vous soulevez donc cette ambiguïté avec ce terme d'intérêt collectif . Vous voyez c'est une chose qu'on avait évoqué ... Au cas où les terrains soient cédés à l'OPHLM, le logement est prioritaire par rapport à [un autre usage].

Isabelle B : Et en ce qui concerne tous les extérieur actuels, le parking, la cours, etc...

LH : ça c'est pas moi qui vais vous le dire aujourd'hui. Je ne sais pas comment on les aménage. Mais bien sûr on ne va pas construire un bâtiment juste devant la cour. D'ailleurs je ne crois pas que le PLU l'autorisera tel qu'il est.

Cécile D (Nos3maisons): Est ce que vous pouvez nous spécifier, nous rassurer aussi sur le fait que cette parcelle n'est pas mise en vente ou le point n'est pas d'actualité pour le conseil municipal qui va se dérouler lundi ?

LH: L'odj est public. Ca n'est pas inscrit à l'ODJ de Mai, ça n'est pas inscrit à l'ODJ de juillet, il n'y a d'ailleurs même pas de mandat qui a été donné. Parce que parfois quand on met en vente du patrimoine communal on peut donner un mandat à un opérateur pour essayer d'aller rechercher le meilleur prix sous le contrôle des Domaines, on le fait pour certaines propriétés communales. Là il n'y a même pas de mandat qui a été donné. Et tout est public car si je donne mandat il y a une décision du Maire et elles sont publiées.

Christian V (Nos3maisons): On peut peut-être même se donner du temps, par rapport à un grand changement dans le texte...

LH : c'est ce que j'ai proposé dans le début de mon texte.

Christian V (Nos3maisons): un peu de temps pour une réflexion globale et collective.

Marianne L(CA) : Donc, pour être sûr de bien comprendre, là c'est un changement de posture, là vous n'êtes pas fermé à ce qu'on (CA MJC) développe un projet sur l'Ancienne Ecole... par rapport à l'extension, rénovation de la MJC...

LH : On était parti sur l'idée d'un appel à projet. J'ai bien compris que l'appel à projet ne convenait pas au fonctionnement du Collectif. Que le collectif ne se voyait pas constituer une organisation qui puisse postuler dans l'appel à projet.

Freddy : la MJC aussi

LH : donc j'essaie de proposer une autre formule qui montre la volonté d'ouverture de la ville. Comme on l'a dit il n'y a pas de projet préétabli donc on peut prendre le temps. On n'a pris d'engagement avec personne. Du coup on peut prendre plusieurs mois, on peut prendre plusieurs années si vous voulez...

Christian V (Nos3maisons): On peut même considérer que l'ancienne école reste propriété de la ville à l'usage de la MJC...

LH : La question de la Propriété elle doit être à mon avis liée complètement à la gouvernance, à la destination, etc...

Marianne L (CA): Parce qu'on nous a quand même dit il y a un moment que la ville de Nancy avait arbitré et avait décidé de vendre l'ancienne école ! Clairement on nous l'a dit ! Votre adjoint nous l'a dit !

Emilie B (Nos3maisons) : On a reçu une lettre destinée au collectif qui disait clairement ça et que vous aviez besoin de logement.

LH : Le schéma qui avait été envisagé (et ça aussi on discutera du financement des choses) c'est de tirer de la vente de l'école une recette permettant l'extension et la rénovation de ce bâtiment (cube). On peut faire l'inverse. C'est ce qu'on a évoqué...On peut aussi vendre ce bâtiment et cette parcelle pour financer l'extension de l'école. Et peut être que l'Ecole ayant un caractère intéressant sur le plan architectural, on pourra peut être trouver un peu plus facilement un co-financement Régional (pas d'État car elle n'est ni inscrite ni classée). Peut être qu'on pourrait aller trouver un peu d'argent auprès d'une ou deux autres collectivités.

Le groupe travaillera aussi de manière transparente sur les questions financières.

Thomas M. (CA): C'est une bonne nouvelle parce que ce que vous évoquez c'est des propositions qu'on avait faites déjà il y a plusieurs mois à M. Baudot. Ça veut dire que ce que vous avez indiqué et ce qui est très positif dans cette histoire, c'est qu'il y a un élan général de construction. Au niveau de la MJC on a pas mal travaillé à l'initiative de Mme Royer, pour repenser le projet et voir les perspectives. Il y a un élan dynamique fort du quartier qui s'est emparé de cette idée donc très probablement que, maintenant, on est en position de construire quelque chose dont tout le monde sera fier.

LH : Je l'espère aussi. Si vous voulez, là à un moment donné, soit on reste dans une logique conflictuelle, soit on essaye de passer sur un travail de projet, et de passer un contrat. Je préfère cent fois qu'on fasse ça ! On l'a fait sur quelques autres projets de la ville, où les projets ont été modifiés...Et là comme en plus il n'y a pas de projet préétabli, il n'y a pas quelqu'un qui attend qu'on lui vende le terrain et l'école, vous voyez... La position que je prend, c'est une position d'ouverture, de faire une pause et puis d'amener un travail collectif. En même temps la ville ne [déjuge] aucun engagement « occulte », pour être bien clair, à partir du moment où on n'avait pas l'idée de tel opérateur devant acheter tel bâtiment ou tel terrain, ou les deux, je pense que c'est plus simple de faire comme ça.

Dans l'assistance : On en est heureux.

LH : C'est une façon d'entendre les habitants du quartier, comme vous l'avez dit au parc Sainte Marie.

Manu (Nos3maisons) : Sans vouloir rentrer dans les détails, vous avez évoqué la piste de vendre ce bâtiment cube ...Est ce que la nécessité de tirer de l'argent de la structure est un impératif ?

LH : C'est pour permettre de financer un peu plus de travaux.

Manu (Nos3maisons): Est ce que conserver le bâtiment tel qu'il est, avec le jardin derrière, en l'état, fait parti des pistes ?

LH : Si la MJC et le groupe de projet ont comme idée qu'il faut que rien ne change, du tout, et bien rien ne changera du tout !

Manu (Nos3maisons): Donc l'argent n'est pas un butoir ?

LH : Si, l'argent est un butoir dans le sens où je n'ai pas plus dans le budget de la ville. Mais si on ne fait rien ça ne coûtera rien.

(rires) « C'est une solution économique »

Christian (collectif) : Quand vous avez décidé d'un projet d'extension, un budget a été voté ?

Maire : Oui, et il y a un architecte qui a été reconnu qui va travailler quand même sur l'analyse de cette option. D'ailleurs il faut qu'on voie si on ne peut pas le faire travailler sur l'analyse d'une autre option. Il faudra regarder. Passer en assistance à maîtrise d'ouvrage global. Ce n'est pas perte de temps. Ne pas perdre une procédure engagée, c'est ça que je veux dire.

Un homme/ mairie (?) : Et sur la notion de groupe de travail, pour faire le lien entre le collectif la MJC et la ville.

Muriel : Est-ce que ça veut dire que la ville va racheter le terrain de la métropole – Quand je dis terrain, c'est le jardin-?

Maire : Non pas pour l'instant. Tout ça va être pris sur l'enveloppe du reste des travaux. Je propose que l'on travaille sur le sujet, si on a l'accord sur un –inaudible/éternuement-, regarder quelles sont les modalités pratiques, juridiques, techniques, financières les plus simples pour le faire. A partir du moment où on n'est pas pressés.

Christian : Cette situation vient du fait de bouleverser quelque chose qui fonctionne. D'une certaine manière, on est tous très heureux de votre position mais je pense qu'il y a déjà une analyse simple à faire. Le site fonctionne : jardin partagé, ateliers, école, MJC, tout ça fonctionne. Donc il faut déjà bien repérer le fonctionnement de cet ensemble avant d'en bouger les choses. Après, ça permettra de voir quel projet est possible et tout ce qui est compatible avec ça. Il y a une base qui est plus intéressante que d'habitude. D'habitude, quand un architecte ou un urbaniste doivent intervenir, il n'y a rien qui fonctionne. Il y a une case vide où il est difficile de voir le programme. Et là le programme il est déjà en grande partie donné. Ça donne au groupe de travail une certaine base qui va permettre de pouvoir travailler sereinement. Le collectif a mobilisé beaucoup de monde depuis plus d'une année. Quasiment 3000 personnes ont accueilli avec beaucoup d'intérêts le fait que vous nous réunissiez tous ce matin. Ça montre la force et l'intérêt que portent les habitants de Nancy sur cet enjeu. Comme nous sommes un collectif et que nous sommes énormément de gens différents, il faut que nous ayons un petit temps de concertation notamment pour voir quels seront nos représentants au sein de ce groupe de travail.

Sarah (collectif) : Et connaître le fonctionnement, les modalités, savoir quelle forme ça prend. Il faut expliquer quel sera le pouvoir décisionnel de ce groupe.

Maire : Pour moi il y a un seul groupe qui doit rassembler les membres du collectif, la MJC, qui est quand même très impactée et concernée. Je propose éventuellement de mettre le conseil citoyen sur lequel se trouve la maison et aussi le conseil citoyen vieille ville/ 3 maisons. Et du côté des opérateurs publics, je propose de mettre la ville, l'Office et la métropole. Du côté de l'Office, il y a des demandes des locataires sur les jardins partagés et une volonté de s'impliquer qui n'existait pas il y a un an. Je parle du côté de l'amical des locataires.

Cécile (collectif) : Et concernant la MJC, il y a déjà une partie d'état des lieux qui a été faite par différents groupes de travail du CA. Sur l'effet de projection dans l'avenir, on avait bien senti que la ville était pressante. Là aussi, on peut redescendre un petit peu parce que ça va dépendre aussi des nouveaux groupes de travail.

E. Euvrard-Peureux (mairie) : Là je dirais oui vous pouvez mais pas trop. Parce qu'il ne faut pas oublier que le fonctionnement des MJC sont liées par une convention entre la ville et la fédération et que la convention doit être signée pour début 2018. De toute façon, dans le cadre du travail de signature sur les conventions qui sont envisagées jusque 2021/2022, on sera amenés à regarder les projets. Donc il faut quand même ne pas trop mettre le pied sur le frein sur le projet MJC pour que dans les travaux qui vont être fait avec les 7 MJC à l'automne il y ait une réflexion sur les projets pour la signature de la convention 2018.

F. Retournard (présidente MJC) : Le projet est indépendant des lieux. On fait le projet et on avance en fonction des locaux.

Cécile : C'est un des points de difficultés, Nadine l'avait relevé, que la donne change en fonction des lieux. On ne peut pas développer un projet de jardin partagé si on n'a pas de jardin partagé. Là on est rassuré.

F. Retournard : On peut amener le projet et le projet peut évoluer après. C'est vrai qu'il faut qu'il soit en accord avec la signature de la convention. C'est impératif. Qu'on ait au moins un projet, même si il bouge.

Une femme (Nadine ?) : Le projet n'est pas figé sur les 5 ans de la convention.

Cécile : Le projet peut être une base pour les groupes de travail. Ils doivent pouvoir projeter le projet sur les lieux.

Nadine (directrice MJC) : Pour l'heure, on peut dire que le projet est bien amorcé. Il se base sur la réalité de ce qui s'est fait jusqu'à présent dans la MJC. On sait globalement vers où on va. On ne va pas réinventer

quelque chose de totalement neuf. Pour l'avenir proche, on va quand même rester assez réalistes dans la conception de notre projet MJC. Je pense que les choses sont bien amorcées. Il va falloir harmoniser pour que chacun puisse se reconnaître à travers le projet MJC.

Marianne (CA): Donc le calendrier que vous voyez par rapport au projet ?

Maire : Normalement c'est la première réunion du groupe de projet qui arrête le calendrier. En concertation ça fonctionne toujours comme ça. L'objet de la réunion, ce sera d'abord de dire : on est d'accord sur la composition telle qu'elle est là aujourd'hui, on la selle d'une certaine manière, voilà les commandes qu'on peut passer aux services concernés des différents organismes, parce qu'il y aura besoin d'informations et d'études et faire un calendrier qui permette de dire "voilà les étapes".

Marianne : OK. Donc nous pouvons avoir en gestion dans nos têtes 2 calendriers : celui de l'écriture du projet MJC qu'on doit finaliser à l'automne et celui du groupe de travail.

Maire : La convention doit passer au plus tard au conseil municipal de décembre pour être applicable au 1^{er} janvier.

Marianne : Donc là on peut gérer nos 2 calendriers. On n'est pas obligé de les superposer.

Maire : Non

F. Retournard : Il faut savoir qu'il y a les vacances et qu'on est 2 mois sans rien faire et que ce n'est pas en septembre qu'on reprendra. Il n'y a pas de réunion car beaucoup de gens ne sont pas là.

Manu (collectif) : Et à l'issue d'un travail qui serait mené, si ce qui ressort du groupe de travail ne correspondait pas –même si vous n'avez pas de vision des choses établies- à vos attentes. Au final, qu'est ce qui se passe ? Est-ce que c'est ce qui va ressortir du conseil citoyen –dans votre volonté de redonner...- qui va primer ? Est-ce que vous sauriez entendre quelque chose qui ne correspondrait pas à votre...

Maire : Je vous ai dit qu'il n'y avait pas de projet de la commune. Ce qui peut sortir ne sera pas en opposition avec ce que je peux penser puisque je n'ai pas d'apriori. C'est ce que j'ai essayé de faire passer comme message quand on s'est vu à quelques uns. Les quelques conditions que j'ai, je les aie établies. Je veux qu'on puisse renforcer la MJC parce qu'il y a besoin de regarder comment elle a des locaux mieux adaptés au développement de ses missions et de son projet. Le jardin partagé est quelque chose qui fonctionne bien, donc le but est de le conserver. J'ai peut-être sous-estimé, je l'avoue, la valeur patrimoniale de l'école. Je souhaite tout de même que sur cet îlot, on puisse embellir le cadre de vie. Peut-être en certains endroits accueillir quelques nouvelles familles parce que le quartier c'est bien aussi de pouvoir accueillir de nouveaux habitants, ne serait-ce que parce que sinon, un quartier vieillit. C'est statistique, je n'invente rien. L'espérance de vie est telle que si régulièrement on ne propose pas quelques logements supplémentaires, on a un quartier qui tout doucement vieillit. Les effectifs de l'école des 3 Maisons le montre. Et je souhaite que ça soit bien dosé. Et je souhaite que ça rende les gens heureux. La logique, c'est que la concertation permette de vérifier que les gens sont heureux comme ça. Après on ne vous cachera rien des difficultés techniques, et on ne vous cachera rien du cadre financier. Il faudra faire avec le cadre financier qui est disponible.

Christian : Est-ce que vous participerez à ce groupe de travail ?

Maire : Pas en permanence mais j'y viendrai régulièrement. Et je propose que quand vous avez envie que je vienne, vous m'appellez. La ville sera représentée par Valérie Jurin sous l'angle du territoire et par Emmanuelle Euvrard Peureux sur les sujets vie associative, partenariat avec les MJC etc...

Christian : Juste pour clore sur la discussion, il faut comprendre aussi que la position tenue jusqu'à maintenant par la ville a toujours été tellement différente que nous sommes obligés d'avoir des garanties de votre part. Votre adjoint tenait un discours comme quoi la ville était chez elle et qu'elle décidait de ce qu'elle voulait. Donc c'est une position qui était difficilement entendable par les 3 quarts des citoyens qui étaient présents à ces différentes réunions. Je me réjouis de la concertation citoyenne. Il faudra trouver, pour cette première réunion, un équilibre. Si la composition de ce groupe de travail peut fonctionner. Que ce soit à la fois conséquent et pas trop large pour qu'on n'arrive pas à prendre des décisions. Il y a un travail de préparation auquel on va réfléchir.

Question- Christian : Pour revenir sur l'aspect pour clore la discussion, la position qui était jusque maintenant par la parole de votre adjoint tellement différente qu'il faut comprendre que nous sommes obligés d'avoir aussi des garanties de votre part. Votre adjoint tenait quand même un discours sur le fait que la ville était

chez elle et qu'elle faisait ce qu'elle voulait. C'est une position difficilement entendable par les trois quarts des citoyens qui étaient présents à ces différentes réunions. Et là on a une vraie concertation. Vous constatez très bien que je souhaite que cela fonctionne très bien, il faudrait trouver aussi pour cette première réunion un équilibre.

R : LH : à cette première réunion j'y serai

Q : Christian : pour que la composition d'un groupe de travail soit à la fois assez conséquent et pas non plus trop large pour que l'on n'arrive pas à prendre de décision. Il faut qu'il y ait quand même un petit travail de préparation pour que l'on puisse y réfléchir

Q : LH : il vous faut combien de temps au sein du collectif pour pouvoir étudier cela pour que l'on cale la première réunion ?

R ? Du CA: nous on a un conseil d'administration qui se tient la semaine prochaine jeudi

R : Anne : nous on a 1 AG le 15 juin.

LH dans ce cas si vous proposez 1 date de réunion(coupé)

R : ? : Vous voyez qu'il y a 1 calendrier

R : LH : non c'est que la logique c'est que la première réunion du groupe de travail c'est quand même mieux avant l'été. Essayez de trouver une date avant la fin du mois de juin, avant le début des vacances scolaires.

Q : ? : ma question c'était les nouveaux logements que vous voudriez construire dans le lot, est dans les parties du jardin partagé, dans les parties qui sont au bout, à quel endroit ?

R : LH : c'est exact, c'est dans les parties aux extrémités qui ne sont pas en espace naturel protégé, coté Dussaulx et effectivement il y a une bande constructible rue des vinaigriers.

Q - ? Vous faites des parkings

R : LH : je n'en sais rien du tout

Q ? : Je sais que quand on construit des nouveaux logements en ville, il y a forcément un nombre de places de stationnement.

R : LH : là on parlait du jardin partagé qui ne sera pas transformé en parking

R : Christian : c'est un point que l'on a présenté au maire, il a en limite un ensemble de logements, il y a entre guillemets un caractère protégé qui détermine des accès de manière de conserver ce côté protégé du jardin, en n'ouvrant pas forcément sur les deux rues de manière systématique. Conserver l'idée d'un jardin géré par la MJC

Q : Muriel Cholot : on parle de logement sociaux, est ce que cela veut dire qu'il faut penser des mètres carrés sociaux qu'il faudrait dédier à des associations gérées par des partenaires sociaux, est-ce que c'est trop petit ?

R : LH : c'est un peu trop petit pour cela premièrement, deuxièmement je rappelle qu'on a quand même l'ancienne école, le bâtiment ici, regardons déjà comment cela évolue. Troisièmement, ça ne marche pas les mètres carrés sociaux que dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. C'est comme cela qu'on a le haut du lièvre, aux nations à Vandœuvre, à Haussonville c'est arrêté parce que justement le quartier n'est plus un quartier prioritaire. Ici non plus donc ce n'est pas possible. Par contre l'Office sait parfois gérer des locaux associatifs, ils le font dans certains endroits, ils savent aussi gérer pour une part des ateliers d'artistes comme ils le font sur les sœurs macaron. Il faut que ce soit majoritairement des logements, l'Office ne peut pas faire un investissement pour des lieux qui ne soient pas des logements seraient la majorité des mètres carrés et donc du budget. Il faut que majoritairement dans une opération le budget soit consacré à du logement. Il peut y avoir un panachage, ça a été le cas où les locataires sont devenus des propriétaires, l'office sait faire de l'accession à la propriété. Il a la marge de logement sur l'agglomération pour faire si on le décide une opération d'accession sociale à la propriété. L'opération c'est que l'office construit, il vend comme un promoteur mais par contre à des personnes qui sont dans des conditions de revenu du logement social, c'est pour cela qu'on parle d'accession sociale à la propriété. Vous pouvez par exemple par l'office avoir un logement en dessous d'un certain niveau de revenu, donc l'office peut vendre mais seulement à des familles qui sont dans les critères de revenus. On peut aussi imaginer avoir une opération mixte avec du locatif et de l'accession sociale à la propriété. Il n'y a pas d'à priori, c'est juste que les mètres carrés sociaux ça n'existe plus que dans les quartiers Borloo.

Q : Muriel: Dans le quartier on va travailler quand on est à la rencontre directe dans les cours des hlm, ça marche beaucoup mieux.

R : LH : ça va être quand même à la proximité directe de la MJC.

R : Muriel: ce n'est pas pareil, on va chercher les gens qui habitent en face, à la cours des miracles on débarque sur le parking.

LH : mais là vous aurez un accès.

Q : Thomas, c'est un peu compliqué est ce que vous pouvez nous actualiser sur les perspectives du contournement ? on a bien conscience et de la nécessité et de la complexité de ce redéploiement des habitants ?

R : LH : on a fait une réunion avec le maire de Malzéville, puisque c'est lui le vice-président de la métropole en charge du contournement, on l'a fait en mars dernier à la MJC Bazin, on en fera une d'ailleurs tous les

ans. Où l'on pourra vous donner les informations. Ce qu'il a montré c'est que visiblement il est envisagé deux phases pour prolonger la rue, la voie, c'est deux files, une dans chaque sens des voitures avec la réserve faite pour le tram-train qui sera sûrement utilisée, une contre allée verte, pourquoi pas un réseau cyclable. Ce qu'il a dit c'est qu'il souhaitait couvrir deux tronçons : le tronçon qui va jusqu'à la rue de Malzé. et de l'autre côté le petit bout qui va du 20^{ème} corps jusque Gilbert de Pixérécourt. Ce n'est pas très gros mais ça permet d'éviter des chicanes, car aujourd'hui les voitures arrivent par Austrasie et font une espèce de chicane car ça s'arrête net.

A la MJC Bazin on a fait des travaux On a fait des travaux d'extension qui permettent d'ouvrir la MJC et le gymnase sur la future rue, donc c'est vrai que là on est un peu loin. Donc ils sont en étude de faisabilité technique et de me mettre à jour les éléments et en étude de financement. Pourquoi est-ce que l'on ne fait pas tout d'un coup ? Parce que vous savez il y a les grands moulins toujours en exploitation alors qu'il n'y a pas grand-chose dans les grands moulins d'utilisés, il n'y a plus qu'une seule unité de minoterie, il y en a eu jusqu'à six, le problème c'est que même une cela nécessite des silos de stockage avant et après et on rentre dans la réglementation dite Sevezo pour les risques industriels.

Q : ? : on m'a dit que vous aviez déjà un accord ?

R : LH : eux sont venus nous voir en disant qu'ils envisageaient vu qu'ils ont fusionné avec une autre société de minoterie qui a des moulins à Vitry le François. Les deux sites sont en sous capacité, aucun des deux ne tourne vraiment à plein régime. Donc ce qu'ils envisagent c'est de regrouper l'activité industrielle sur Vitry et installer leur activité commerciale à Nancy mais pour l'instant on n'a pas de date précise. Tant que l'activité continue, on ne peut pas construire d'ouvrage à moins de 50 mètres. Les directions sont prises mais il y a une interrogation sur le calendrier.

Cela serait d'ici 2020 d'engager ces 2 tronçons, je dis bien d'engager ces deux tronçons pour essayer d'alléger les flux, les répartir un peu mieux. Et dès que les grands moulins annoncent qu'ils arrêtent leur activité industrielle sur le site, on pourra envisager le tronçon intermédiaire.

Q : Anne : j'ai entendu que vraiment Alstom perturbait...

R : LH : Non, aucunement, aujourd'hui il n'y a pas de problème d'expropriation ou d'acquisition, c'est-à-dire que tous les terrains nécessaires à la réalisation de la voie sont propriété publique. Le sujet c'est la programmation, à quelle vitesse on réalise avec cet espace médian-grands moulins- où pour l'instant la réglementation ne permet pas d'ouvrir un ouvrage public en aérien.

Q : manu : est-ce qu'en terme d'approvisionnement aux vu des contraintes imposées aux gens y travaillant, est ce que l'arrêt ne des grands moulins ne pose pas un problème.

LH : à ma connaissance c'est fini, leur problème c'est qu'ils utilisent des poids lourds, plus le quartier est résidentiel, moins il est industriel, c'est exactement ce qui s'est produit à un moment donné avec Alstom, quand ils sont rentré dans le groupe Général Electricque, les moteurs de bateaux étaient de plus en plus gros on ne peut plus passer dans les rues. Ils sentent bien que par rapport à leurs besoins logistiques, ils sont de plus en plus en ville et de moins en moins en zone industrielle donc complètement inadaptés.

Q : ? : on est suspendu à leur décision car ils sont propriétaires et s'ils décident de faire cela dans quinze ans ils feront cela dans quinze ans

R : LH : je ne sais pas si vous savez combien de personnes travaillent dedans, pour tout ce site c'est aux alentours de 30 personnes, travaillant en 2x8, en même temps il n'y a jamais 30 personnes.

L'idée de la ville c'est de dire que si on arrive à faire les choses de manière amiable avec eux, on souhaite conserver l'implantation de cette société, parce que cela garde des emplois. On voudrait échanger la partie emplois industriel contre la partie emplois commercial et administratif.

Q : ? C'est avancé vos négo. par rapport à cela ?

R : LH : sur le principe ils sont d'accord, ils ont même regardé un ou deux sites où ils peuvent déménager, car du coup ils ne garderaient pas le site des grands moulins. Mais la décision d'investir, car dans les deux cas il y a une décision d'investissement, dans les deux cas il faut soit moderniser Nancy soit moderniser Vitry, ce sont des investissements lourds, la décision d'investissement n'a pas été prise. Ils en ont pour quelques millions...

Remarque : Christian : le potentiel urbanistique de la zone des grands moulins est plus intéressant que Vitry.

R : LH : c'est pour cela que je suis assez serein

R : Christian : Après il n'y aura pas de problème pour financer la MJC (sur le ton de la blague) cela dure depuis plus de 20 ans, il y a quand même un fort risque du aux silos qui est très dangereux.

R : LH : La loi ne demande pas de démantèlement des ouvrages existants, par contre interdit le développement de nouveaux ouvrages, mais même la construction de logement, de locaux d'activités, ouvrages publics. Ceux qui sont là peuvent rester là mais on ne peut pas en mettre d'autres. Cela bloque sur le permis de développement.

(fin discussion sur grands moulins) explic^o réglementation interdit tous nouveaux ouvrages, le permis est bloquant...LH dans les 2 cas il y a décision d'investissement (grands moulins)

SUR LE JARDIN

Muriel C : pour revenir au sujet qui nous préoccupe (pour lequel on s'est levés ce matin), dans la réécriture du projet MJC commencée au CA, le jardin est très axé sur le lien social et l'éducation à l'environnement. A la réécriture de ce projet, pour le futur : comme le terrain appartient à la Métropole, quelle est la position de la Métropole ? On est sous convention avec elle, s'il faut recommencer toutes les discussions... si on ré-enclenche tout...

LH : non, la Métropole suivra la ville, il n'y a pas de souci.

CécileD : oui, il faudra qu'il y ait une convention longue, en tout sur la MJC par rapport au jardin

LH : la M ne fait jamais d'opération urbanisme contre l'avis des communes, même si juridiquement elle a le PLU mais ne pratique pas dans le périmètre de la M. Elle sera dans le groupe de travail, je l'ai dit dès le début : pour pouvoir être informée donner son point de vue, dire si il y a des des sujets importants à signaler ,ne s'agit pas de l'écarter

SUR LA MEDIATION

Sarah : sur le fonctionnement et les différents participants au groupe de travail, on a évoqué un point en réunion du collectif : serait il intéressant de faire émerger les diff sensibilités et recentrer les débats sur les problématiques spécifiques, est-il possible qu'il y ait une instance tierce, sorte de médiateur qui aiderait à mettre ne avant des point particuliers, porteurs de conflits qui aiderait à la traiter entre les parties qui aiderait à traiter en cas de conflit. Peut on imaginer une sorte de médiation autonome et extérieure dans ce genre de groupe de travail ?

LH : si il y en a nécessité...

FR : on est assez intelligents pour travailler tous en groupe

LH : essayons d'abord de nous mettre autour d'une table. je ne suis pas fermé, mais c'est procédure lourde, se lancer dans une AMU (*assistance de maîtrise d'usage* ?)... ça veut dire lancer une procédure de marché et ça fait encore un interlocuteur de plus

homme de la Ville : il y a suffisamment d'intelligence autour de la table pour trouver un consensus ensemble et ne pas rajouter une strate qui pourrait alourdir et même devenir source de problématique par son arbitrage, et de là, créer des frustrations.

D. Grzanka : Si à un moment on demande à qqn de +, je pense que ça peut se faire, mais sans déjà connaître l'historique de vos échanges, rajouter une personne sur l'ensemble ça va faire encore plus de lourdeurs sur le fonctionnement. C'est mon avis; il y a assez d'intelligence pour ne pas ajouter des lourdeurs de fonctionnement; mon avis aujourd'hui, sans connaître tout le passifs

Sarah : vous êtes donc Mr Zomeno ?

D. Grzanka: Non je suis son collaborateur et son représentant aujourd'hui. *Dimitri Grzanka*

SUR LE CABINET ZOMENO

Sarah : l'équipe d'archi sélectionnée participera à ce projet ?

Tous : oui oui

D. Grzanka: c'est pas sur cette base qu'on a été sélectionnés, donc il faut transformer la mission

LH : oui, juridiquement on doit pouvoir le faire

D. Grzanka: aujourd'hui je suis là... si je peux continuer à être là tant mieux ,c'est une solution qui peut être portée

CécileD et ChristianV précisent qu'il a travaillé sur la nouvelle école des Beaux Arts

DG : effectivement, je connais quelques personnes ici, on a terminé école beaux-arts et on a fait des visites pour les journées européennes (ndlr : d'architecture)

SUR LA STRUCTURATION DU GROUPE DE TRAVAIL

CV : au sein du groupe de travail il faudra trouver une direction ou un protocole pour que ça fonctionne bien...

LH il faudra aménager bien sûr

FR : point important: il faut que ce soit toujours les mêmes personnes dans les réunions, pour éviter pertes de temps et ne pas redonner toujours les infos et tout réexpliquer si ça change tout le temps de personnes : que les gens qui s'engagent, s'engagent durablement... c'est mon avis

LH oui, quitte à établir à l'avance un calendrier prévisionnel

LH : on est bien d'accord : il ne se passe rien rien n'est fait, rien n'est vendu, rien n'est décidé, rien n'est loué, rien n'est déménagé tant que le groupe de travail n'a pas fini ses travaux.

Le groupe de projet qu'on installe se fera avec des représentants collectif, de la MJC, les 2 conseils citoyen et de l'autre côté la Ville, la Métropole et son office (*HLM ndlr*)

CécileD On peut peut être définir 1 nombre de (représentants) chaque partie à mettre dans le groupe ?

LH ce que je peux proposer : on va vous passer très vite une date, quand vous êtes en AG vous en parlez, vous validez une décision, que ce soit le collectif ou la MJC et vous faites passer à la ville. Et puis, si les options sont comptables, ça sera validé au 1er groupe, si les options ne paraissent pas compatibles ou qu'il y a des difficultés sur le nombre etc., on tranchera ça au 1er groupe (de travail). Parce que j'ai cru comprendre qu'il faut que vous ayez désigné une délégation du Collectif

Par ailleurs, la règle qu'a évoquée Françoise est importante : il faut qu'on respecte 1 calendrier prévisionnel, les dates sont connues à l'avance (longtemps) il faut par contre que les gens du groupes soient stables, sinon ça pose des pb

A PROPOS DU CONSEIL MUNICIPAL (ci-dessous CM)

Sarah : vu que cette réunion avait été provoquée pour que ça se passe avant le CM, c'était ça l'objectif...

LH oui les personnes avec qui j'ai pris un petit café avaient demandé à ce que ça se passe avant le CM

Sarah : au CM de lundi qu'est-ce qui sera proposé ?

C'est pas l'ODJ, y rien concernant la MJC, le jardin partagé, ni le bâtiment de l'école Fontenoy, il n'y a rien à l'ODJ qui concerne ce territoire ni les équipements

Sarah : et l'ODJ il ne peut pas être amendé ?

EEuvrard-Peureux : il n'y a jamais rien qui vient s'ajouter à l'ODJ. L'ODJ est public et consultable

LH, EEP, : au CM il n'y a pas de questions diverses

(?? ville, un homme) : c'est la libre expression, au fil des sujets, qui fait que ça peut venir dans une discussion...

LH ...mais il n'y a pas de délibération sur ce qui n'est pas à l'ODJ

Sarah : la constitution du groupe de travail ne sera pas votée ?

LH : ça ne nécessite pas de délibération du conseil. Là, c'est le maire qui engage la commune... une simple décision du maire. Mais par contre, elle sera publique : les courriers que je vous ai donnés je les ai adressés pour que vous puissiez les rendre publics, ce qu'on se dit aujourd'hui est public, il n'y a pas de difficulté

(CV s'excuse de partir, rdv)

LH d'autres questions ? Est-ce que ça vous paraît clair ?

brouhaha, oui, oui...

LH j'espère que tout va bien se dérouler... et que ça va bien se poursuivre

Nadine : si c'est terminé je vous invite à boire un café sous le petit chapiteau dans la cour...